

Programme hydrologique intergouvernemental

24^e session du Conseil intergouvernemental
(réunion en ligne)
(Paris, 28-30 juin 2021)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point	Titre	Référence	Document
1	Ouverture de la session		
1.1	Allocution de la Directrice générale de l'UNESCO ou de son/sa représentant(e)		
1.2	Allocution du Président du Conseil du PHI La Directrice générale de l'UNESCO ou son/sa représentant(e) ouvrira la 24 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI. M. Fadi Comair (Liban), Président du Conseil intergouvernemental du PHI, s'adressera aux membres du Conseil et rendra compte des principaux faits nouveaux intervenus dans le cadre du PHI depuis l'élection des nouveaux membres du Bureau et du Conseil (novembre 2019).		
2	Adoption de l'ordre du jour et détermination de la méthode de travail du Conseil Le Conseil sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté, tel quel ou tel qu'il aura été modifié. Le Conseil sera de même invité à adopter le calendrier provisoire des travaux et à prendre note de la liste provisoire des documents de la session. Le Secrétaire du PHI informera le Conseil de l'utilisation, pendant la session en cours, des six langues officielles de l'UNESCO pour l'interprétation simultanée et les documents de travail, et de l'anglais et du français seulement pour les documents d'information, le rapport provisoire du Conseil et les projets de résolution.	Point 9.1 du Manuel administratif de l'UNESCO Résolution 33 C/91 Article VII du Règlement intérieur du Conseil du PHI	IHP/IC-XXIV/1 Prov IHP/IC-XXIV/1 Add. Prov. IHP/IC-XXIV/2 Prov. IHP/IC-XXIV/4 Prov.
3	Exécution du programme		
3.1	Plan stratégique de la 9 ^e phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029) Le Secrétariat présentera le processus et l'état d'avancement de la préparation de la 9 ^e phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029), puis le Président et le Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée présenteront le projet de Plan stratégique du PHI-IX et la résolution correspondante.	IHP/IC-XXIV/Ref.1 IHP/IC-XXIII/Ref.4 IHP/Bur-LVIII/Ref. 2	IHP/IC-XXIV/4 IHP/IC-XXIV/Inf.1

Point	Titre	Référence	Document
3.2	Évaluation à mi-parcours du PHI-VIII, actualisation de la réponse de la direction aux recommandations		
	Le Secrétariat présentera une actualisation de la réponse de la direction aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PHI-VIII.	207 EX/5.II.B IHP/Bur-LVIII/Ref.5	IHP/IC-XXIV/4 IHP/IC-XXIV/Inf.1
3.3	Lignes directrices concernant l'examen des programmes et des initiatives majeures du PHI		
	Le Groupe de travail sur les programmes et les initiatives majeures du PHI présentera au Conseil, pour approbation, les lignes directrices accompagnées de la résolution correspondante.	IHP/Bur-LVIII/Ref.6 IHP/Bur-LVIII/Ref.7 IHP/IC-XXIII/Ref.3	IHP/IC-XXIV/4 IHP/IC-XXIV/Inf.1 IHP/IC-XXIV/Ref.5
4	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO		
4.1	Rapport sur la révision des Statuts et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI		
	Le Secrétariat fera rapport sur les Statuts révisés, puis le Président et le Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée présenteront au Conseil, pour analyse et approbation, des propositions de révisions de son Règlement intérieur.	40 C/Résolutions Vol. 1 + CORR. (résolution 23) IHP/IC-XXIV/Ref.2	IHP/IC-XXIV/5 IHP/IC-XXIV/Inf.2
4.2	Mandat/principes directeurs pour les comités nationaux du PHI		
	Le Secrétariat présentera, pour examen, une proposition de projet de mandat/principes directeurs pouvant être utilisé pour établir un comité national du PHI, accompagnée d'une résolution proposant la constitution d'un groupe de travail chargé d'analyser la proposition plus en détail.	IHP/IC-XXIV/Ref.3	IHP/IC-XXIV/5 IHP/IC-XXIV/Inf.2
5	Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 23^e session du Conseil intergouvernemental du PHI		
	Le Conseil examinera la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil du PHI à sa 23 ^e session et formulera des observations à ce sujet. Le Secrétariat ne fera aucune présentation générale, sauf si le Conseil le demande.	IHP/IC-XXIII/3	IHP/IC-XXIV/Inf.3
6	Le PHI et l'agenda international dans le domaine de l'eau, notamment les activités menées en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres programmes internationaux connexes		
	Le Conseil analysera le rôle joué par le PHI au regard de l'agenda international dans le domaine de l'eau, ainsi que sa contribution à la réalisation du Programme 2030 et autres programmes internationaux connexes. Le Conseil devrait également fixer des	IHP/IC-XXIV/6	IHP/IC-XXVI/Inf.3

Point	Titre	Référence	Document
	orientations concernant le renforcement du rôle du PHI et de sa participation à l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « l'eau et le développement durable » (2018-2028) ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'eau (2023).		
7	Questions diverses	IHP/IC-XXIV/Ref.6 IHP/IC-XXIV/Ref.7	
8	Clôture de la session		
	La 24 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI s'achèvera le 30 juin 2021.		